

BUREAU  
Passage  
Lemonnier  
12

BUREAU  
Passage  
Lemonnier.  
12.

# LE RASOIR



A CHARLES ROGIER.

Rédacteur en chef :  
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
à forfait  
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## CHRONIQUE

### CHARLES ROGIER

Nous publions à notre première page le portrait de l'éminent citoyen qui a nom CHARLES ROGIER.

Tous les journaux sont pleins de la belle manifestation que les libéraux Belges viennent faire à ce digne vétéran de leur opinion, et à l'un des hommes qui ont le plus contribué fonder notre indépendance.

Inutile de donner ici une biographie complète de Rogier, tout le monde connaît plus ou moins son passé.

Rappelons simplement son entrée dans la vie parlementaire : né à St.-Quentin le 12 août 1800, il fit des études en notre ville où son père était professeur au lycée. Docteur en droit, il s'adonnait, lui aussi, à l'enseignement, lorsqu'il se lia avec MM. Devaux et Lebeau et fonda le *Mathieu Laensberg*, journal ouvertement hostile à la politique Hollandaise à laquelle nous avait riviés le congrès de Vienne en 1814.

Quand la séparation de la Belgique des Pays-Bas fut devenue inévitable, et que pour faire face aux troupes Hollandaises, les patriotes Belges volèrent aux armes, ce fut le bataillon Liégeois qui entra le premier à Bruxelles précédé de sa bannière rouge et jaune, surmontée de la hache à double tranchant, avec cette devise : « *Vaincre ou mourir pour Bruxelles* » (4 septembre 1830). C'était Charles Rogier qui le conduisait, c'est lui qui prit possession de l'hôtel-de-ville le 19; et avec MM. d'Hoogvorst, Joly, de Coppin et Vanderlinden composa cette commission provisoire qui fut tout le gouvernement dans les journées de tourmente du 24 et du 25. Député de Liège et membre du congrès national, Rogier vota la monarchie constitutionnelle et l'élection du duc de Nemours que la diplomatie Européenne invalida.

Depuis il n'a cessé de faire partie de notre représentation nationale, et fut même longtemps le représentant de cet arrondissement de Turnhout aujourd'hui fanatisé jusqu'aux moelles Rogier commença à sentir le poids des ans. Il marche avec le siècle; mais si les forces physiques commencent à défaillir, l'intelligence est encore saine et pleine de virilité. J. B.

Notre pays vient de perdre deux hommes d'élite : Alexandre FERNAU, l'auteur de l'*Ongediert der Papen (de la vermine des papistes, délivrez-nous Seigneur!)* vient de mourir à Anvers, et la ville de Gand compte un de ses illustres enfants de moins : le docteur VAN MONCKOVEN, le savant, modeste et déjà célèbre par ses travaux et ses découvertes dans le domaine de l'optique et de la photographie.

## A propos de foire

Nos boulevards ont vu revenir la foire; chacun s'y promène avec plaisir, c'est une occasion de prendre l'air, quel qu'il soit.

Et dire que cette chose de pur agrément fut durant des siècles une institution de première nécessité pour tous; car foire et marché ne faisaient qu'un et chacun venait y apporter ou y échanger des denrées, des tissus et des produits du sol. Les plus belles foires de l'Europe sont celles de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Mais elles ne sont rien à côté des foires de l'Inde, où l'on voit arriver des produits de plusieurs centaines de lieues de distance et qui attirent des affluences de plusieurs centaines de milliers d'individus.

Généralement ces marchés sont en même temps l'occasion de pèlerinage. Le rôle de ces marchés est considérable dans l'histoire, aussi voyons-nous les pouvoirs s'en occuper pour en faire l'objet de concessions du plus haut prix. Sous la première République française encore, les foires ou marchés ne pouvaient s'établir qu'en vertu d'une autorisation gouvernementale.

En France, outre la foire renommée de St-Cloud, il y a aussi la foire au pain d'épice, que M. Preud'homme considère comme une grande institution, puisqu'elle garantit la liberté du ventre.

J. B.

## Un Crucifiment

Le *Moniteur* du 23 Septembre dernier annonçait aux populations ébahies qu'un sieur P. de Neck de Bruxelles « agent de change depuis plus de 51 ans » venait d'être promu au grade d'officier de l'ordre Léopold.

Cette haute distinction ne s'accorde généralement qu'aux *particuliers* qui ont rendu des services éminents au pays ou aux *fonctionnaires* qui ont palpé régulièrement pendant une période plus ou moins respectable des appointements supérieurs à cinq mille balles.

Le sieur P. de Neck percité ne pouvant être classé dans aucune de ces deux catégories, je me demande avec anxiété quels sont les motifs qui auraient bien pu déterminer le gouvernement à infliger à cet estimable citoyen ce supplément de crucifiment.

Oh! je n'ignore pas que la même demande pourrait s'appliquer à la plupart des innombrables décorés qui font, avec la nouvelle passerelle de la rue de Bruxelles, le plus bel ornement de la Belgique.

Mais cependant si ces décorés n'ont ni sauvé la patrie ou usé leurs doigts à émarger au budget de l'état, ils ont tout au moins siégé dans dans un conseil communal quelconque, fait partie d'un jury de cramignons, ou rempli

avec héroïsme les fonctions de caporal dans la garde civique de leur localité, et la croix dont on les a gratifiés peut dès lors avoir une apparence de raison.

Dans le cas qui nous occupe, rien de semblable. On élève à la dignité d'officier de l'ordre Léopold un citoyen très respectable, je le veux bien, mais qui n'a jamais rempli aucune espèce de fonctions publiques et dont le seul titre aux termes mêmes de l'arrêté royal, est « d'avoir été agent de change pendant plus de 51 ans. »

Si méritée que soit la sympathie dont semble entouré M. P. de Neck, je trouve pour ma part que ce titre n'est pas suffisant pour obtenir une récompense nationale.

Car si M. P. de Neck a exercé pendant plus de 51 ans la profession d'agent de change, c'est apparemment qu'il y trouvait son bénéfice et j'ai peine à croire que l'ordre Léopold ait été créé pour récompenser ceux qui font leur beurre dans les affaires.

Je veux bien, que par le temps de *Krack* qui court, les agents de change ou les banquiers qui peuvent professer pendant toute leur carrière sans se voir obligés de faire un petit voyage à l'étranger, deviennent de plus en plus rares.

Mais enfin ceux qui restent dans le chemin de l'honneur ne font en somme que leur devoir et je ne vois pas la nécessité de leur décerner pour cela les honneurs du triomphe.

Il y a tant d'ouvriers, mon Dieu, qui bien que plongés dans la misère, restent toute leur vie probes et honnêtes, et cependant le gouvernement n'a jamais songé à les nommer chevaliers d'aucun ordre.

Il est vrai que ce ne sont que des ouvriers et qu'ils ne connaissent rien au trois ni au quatre pour cent.

C'est égal les mystères des gouvernements sont impénétrables!!!

RACAGNAC.

## Par-ci pa-là,

**Simple rapprochement.** — Aucun journal de notre ville n'a daigné reproduire le discours prononcé le 30 Septembre dernier, à la tombe Ste-Walburge, par le vénérable M. Stasse, président de la Société des anciens combattants de 1830.

Nos grands carrés ont craint probablement d'embêter leurs lecteurs.

Ils ont eu tort. Les vrais Liégeois liront toujours avec infiniment plus de plaisir les paroles de pieux souvenirs adressées aux fondateurs de la patrie que les fades discours officiels prononcés à l'occasion des réceptions de sociétés de gymnastique, de lauréats de concours de tir, etc., etc., discours que la *grrrrande* presse ne manque jamais de reproduire voluptueusement *in extenso*.

\*\*

**Continental et mystère.** — Les affiches et les annonces nous apprennent que c'est

aujourd'hui qu'a lieu l'ouverture du *Grand café continental*, établi dans la propriété de M. Cralle, place Verte.

Ce somptueux établissement avait d'abord été annoncé comme devant porter le titre de : *Taverne de Londres*.

Pour quels motifs mystérieux ce titre a-t-il changé à la dernière heure ?

Le nouveau locataire de M. Cralle désirerait-il par hasard avoir une clientèle composée exclusivement de gens..... *continents*.

\*\*

**A bon entendeur salut.** — L'oracle de la place Saint-Lambert a parlé ! *Les robes de crêpe* de la doctrine connaissent aujourd'hui la volonté du maître.

Voici ce qu'on pouvait lire samedi dernier dans la correspondance Bruxelloise du *Journal de Liège* :

« Je ne sais ce que feront les majorités de l'avenir ; mais, en tous cas, ce ne sera pas la majorité libérale qui a voté la loi de 1879, qui en fera disparaître l'article 4. »

Vrai, cela dépasse l'imagination, et l'on se sent pris d'une pitié suprême devant un cas de gâtisme aussi invétéré.

Comment! le clergé a insulté et vilipendé pendant quatre ans l'enseignement national, traînant dans la boue nos instituteurs et institutrices, qualifiant même nos écoles communales de *bordels* (cela est écrit tout au long dans l'enquête scolaire,) et le gouvernement s'obstinait à laisser l'entrée libre aux olibrius tronsurés !..

Ce serait le comble des combles et nous avons peine à croire que les vrais libéraux soient disposés à se laisser bernier d'une façon aussi colossale.

Quoi qu'il en soit, il serait désirable que l'honorable M. Magis s'expliquât demain sur ce point à la séance de l'association libérale. Avis aux partisans des grelots progressistes.

\*\*

**Vespatiana.** — On sait que pour élargir la rue de l'Évêché, il y a fallu démolir et reconstruire sur le nouvel alignement le mur qui clôture le jardin du palais épiscopal.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés et le public constate avec stupeur que l'on a négligé de réinstaller l'urinoir qui se trouvait contre ce mur.

Par ce temps de *Munich-bier* (35 centimes le 1/2 litre, 20 centimes le quart), on ne peut songer sans frémir aux conséquences terribles que pourrait entraîner la suppression d'un urinoir public.

Nous croyons qu'il suffira d'attirer l'attention de qui de droit (*cliché* N° 22004) pour etc., etc.

P.S. — On nous informe à l'instant que c'est grâce aux pressantes démarches de M. Macors, professeur de droit à l'Université, que l'urinoir en question n'a pas été rétabli. L'estimable juriste consulte estime avec raison que ce petit monument dépréciait la somptueuse habitation de notre révérendissime évêque.

\*\*

**Stratégie.** — Les heureux habitants de la rue Pont-d'Avroy, ont été mis en émoi mardi dernier, par le passage d'un fort détachement d'artilleurs à cheval.

Est-il bien nécessaire pour le prestige de l'armée de faire traverser au trot par des escadrons de cavalerie des voies de communication aussi étroites que la rue du Pont-d'Avroy.

L'autorité militaire doit savoir que le passage des charrettes, chevaux et voitures est



# UN TOUR DE FOIRE.

